

**Profil d'évaluation de la transition
vers la vie adulte TEACCH (TTAP)**
Seconde Edition

Gary Mesibov John B. Thomas S. Michael Chapman Eric Schopler

AFD Ed.

Traduction de Mme Marie-Hélène PRUD'HOMME
Mme Stéphanie Houle et M. Blackburn

2017– Copyright

AFD

46 avenue Jean XXIII

06130 GRASSE

www.autismediffusion.com / email : autismediffusion@orange.fr

Tel. 04.93.60.04.75 / Fax. 04.93.42.99.16

Première édition française

ISBN 978-2-917150-40-5

Traduction autorisée de l'ouvrage publié sous le titre :

TTAP

TEACCH Transition Assessment Profile

SECONDE EDITION

2007 - Copyright

Droits d'auteur 2007 Prod-ED, Inc.

PRO-ED INC.

8700 Shoal Creek Boulevard

Austin, TEXAS 78757-6897

Image : kickapoo

Couverture : J. RODI

Rien dans cette publication ne peut être destiné à une utilisation publique ou reproduit
par quelque procédé que ce soit sans l'autorisation des auteurs ou de l'éditeur.

AFD Ed.

A la mémoire du Dr. Eric Schopler

1927-2006



Parce qu'il a su voir des possibilités là où les autres ne voyaient que des difficultés, notre fondateur, mentor, collègue et ami a donné à des milliers de familles touchées par l'autisme, de l'espoir en un avenir meilleur.

Nous honorerons toujours sa mémoire.

AFD Ed.

AFD Ed.

Table des matières

1.	Introduction	9
	L'importance du TTAP	9
	Vue d'ensemble du TTAP	11
2.	TTAP Description et Administration	15
	Les domaines de fonctionnement	15
	Quelques renseignements de nature générale	16
	L'administration du TTAP	17
	L'évaluation du niveau de performance/cotation	20
3.	Items du TTAP	21
	Échelle d'observation directe	21
	Échelle Maison	51
	Échelle École/Travail	69
4.	Interprétation des résultats	87
	Formulaire «Profil/Résultats»	87
	Compte-rendu écrit de la performance	90
	Élaboration des objectifs de transition	93
5.	L'évaluation informelle comme prolongement de l'évaluation formelle	97
	Enregistrement cumulatif des compétences	99
	Formulaire d'accomplissement journalier	103
	Considérations lors de la période d'enseignement dans le milieu ordinaire	104
	Bibliographie	115
	Annexe A: Formulaires reproductibles	117
	Annexe B: Matériel nécessaire à l'administration du TTAP	173
	Annexe C: Exemple d'un rapport TTAP	225
	Annexe D: Diagramme du processus de transition TTAP	235

AFD Ed.

Chapitre 1

Introduction

À l'approche de l'adolescence, les enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA), ainsi que les personnes qui les accompagnent, doivent relever un défi de taille en matière d'éducation, à savoir celui de planifier leur vie adulte, notamment en ce qui concerne leur travail, leurs loisirs et leur quotidien. Lorsque Gary Mesibov, Eric Schopler, Bruce Schaeffer et Rhoda Landrus ont mis sur pied le programme Adolescent and Adult Psychoeducational Profile (AAPEP) en 1988, leur but était de concevoir un instrument très structuré pour évaluer les compétences acquises et potentielles des élèves dans les domaines les plus susceptibles de favoriser la réussite d'une vie semi-autonome à la maison et dans la communauté. Compte tenu des services qui étaient offerts dans les années 1980, la plupart des adultes présentant des déficits intellectuels modérés à graves devaient se tourner vers des milieux de travail protégés et des foyers de vie. Depuis, des changements considérables sont survenus. En partie grâce à l'amélioration des possibilités d'enseignement offertes, de plus en plus de personnes atteignent l'âge adulte en présentant moins de retard au niveau intellectuel et social. En conséquence, un nombre croissant de personnes atteintes de TSA n'a plus besoin d'un environnement protégé pour travailler, mais peut occuper des postes au sein de la communauté, soit dans des bureaux, des usines, des commerces de détail et divers autres endroits.

L'importance du TTAP

L'expérience avec des adolescents atteints de TSA a démontré qu'il est déjà trop tard pour planifier leur vie adulte lorsqu'ils terminent l'école, généralement à l'âge de 18 à 21 ans. Il est donc dans le meilleur intérêt des individus, des écoles et des collectivités de commencer à planifier cette transition et d'adapter l'enseignement en conséquence dès le début de l'adolescence, voire avant. Les éducateurs recommandent maintenant l'intégration de services de transition et de planification au programme d'enseignement dès l'école primaire et le début du secondaire (Repetto et Correa, 1996). En réalité, nous devrions procéder à l'évaluation des besoins ainsi qu'à une planification complète alors que les enfants se trouvent encore en bas âge (Michaels, 1998 ; Patton et Dunne, 1998). Considérant la nature primordiale d'une telle précocité de planification, on a réactivé la loi américaine Individuals with Disabilities Education Act (IDEA) en 1997. Cette loi rendait obligatoires l'évaluation des besoins de transition ainsi que la mise en place d'un plan d'enseignement avant l'âge de 14 ans (âge qui est passé à 16 ans en 2004). La présente mise à jour de l'outil AAPEP, maintenant intitulé TEACCH Profil d'Évaluation de la Transition vers la Vie Adulte (Transition Assessment Profile -TTAP), vise à s'adapter aux récentes avancées de la législation sur les déficits (IDEA 2004) et aux opinions convergentes des spécialistes de l'éducation. Bien qu'il ait été élaboré pour les enfants d'un certain âge et les adolescents, cet instrument se veut également efficace pour évaluer les besoins des adultes atteints de TSA et d'autres troubles du développement connexes ainsi que pour fixer des objectifs à leur intention.

L'outil TTAP aide le personnel scolaire à se conformer à la législation fédérale de deux principales façons. D'abord, il s'agit d'un instrument de dépistage complet qui permet de fixer les principaux objectifs de transition, de déterminer les intérêts et les forces des élèves, ainsi que d'intégrer les commentaires et les points de vue de leur famille et du personnel de leur école. Ensuite, l'enregistrement cumulatif des compétences (voir l'annexe A) de même que deux formulaires de collecte de données permettent de recueillir et de compiler des résultats d'évaluation dans la communauté tout au long de l'enseignement de transition. Le but est de préparer l'élève à une vie adulte épanouie. L'enregistrement cumulatif peut être fourni aux prestataires de services futurs quand l'élève quitte l'école. Cet inventaire est important pour l'intégration réussie de l'élève (devenu adulte) sur le marché du travail et dans un milieu de vie autonome.

L'outil TTAP comprend les six caractéristiques suivantes :

1. Une évaluation en vue de la transition. Dans le cadre de sa revue des instruments d'évaluation pour une transition, Clark (1998) a remarqué un manque d'outils conçus pour les élèves atteints de TSA, en particulier ceux présentant un déficit intellectuel modéré à grave.

Il a souligné le fait qu'une évaluation efficace nécessitait un volet axé sur l'élève, un autre sur sa famille et un autre enfin sur son école et son travail. Grâce à ses trois différentes échelles, l'outil TTAP satisfait à tous ces critères pour une évaluation efficace et complète.

2. L'évaluation de six domaines de fonctionnement. La loi IDEA (2004) favorise l'enseignement comme moyen (pour les personnes présentant des troubles du développement) d'atteindre des résultats positifs à l'âge adulte. Ainsi, cette loi stipule que le programme d'enseignement d'un élève ne doit plus être isolé de ses environnements professionnels, sociaux et communautaires. De même, Cronin et Patton (1993) ont souligné l'importance de concevoir un programme à partir de l'analyse des exigences que les élèves devraient avoir à satisfaire une fois l'âge adulte atteint. Ils ont alors proposé une approche « descendante » qui consiste à déterminer une vaste gamme d'exigences de la vie, à anticiper les niveaux de compétences des élèves relatifs à ces exigences, puis à élaborer le programme nécessaire pour améliorer ces compétences. Axé sur six domaines de fonctionnement et proposant un programme adapté aux problèmes d'apprentissage touchant précisément les adultes atteints de TSA, l'outil TTAP répond également à ce critère. Les six domaines traités, à savoir les compétences professionnelles, le comportement professionnel, le fonctionnement autonome, les loisirs, la communication fonctionnelle et le comportement interpersonnel, permettent de fixer des objectifs d'apprentissage à long terme pour les élèves autistes et de s'adapter de façon méthodique au style cognitif très souvent caractéristique de ces élèves.

3. Une évaluation dans trois milieux différents. L'échelle d'observation directe porte sur l'observation et l'évaluation d'un élève axées sur ses compétences. L'échelle d'évaluation à l'école/ au travail et l'échelle d'évaluation à la maison permettent de recueillir des renseignements sur les forces et les difficultés d'un élève au cours d'entretiens, respectivement avec ses enseignants et ses superviseurs ou avec ses parents. Les éléments qui ressortent des observations tirées de ces trois différents contextes aident l'examineur à situer avec assurance les compétences de l'élève ainsi qu'à fixer des objectifs appropriés. Cette méthode d'évaluation est appuyée par les propos de Clark (1998) selon lesquels la plupart des lignes directrices de l'État qui portent sur la planification de la transition exigée en vertu des dispositions de la loi IDEA, recommandent qu'une évaluation repose sur des tests normalisés, des entretiens, des observations directes et des examens fondés sur le programme. Bullis et Davis (1999) ont aussi souligné l'importance d'utiliser de multiples méthodes d'évaluation pour mesurer les compétences professionnelles, personnelles et scolaires. Leur modèle conceptuel d'évaluation fonctionnelle comprend des mesures fondées sur des critères définis, des échelles de notation de tiers, des autoévaluations de même que des séances d'observation du comportement en milieu professionnel, scolaire et communautaire. L'outil TTAP comprend tous ces éléments.

4. Un système de cotation unique. Le système de cotation du TTAP est le même que celui élaboré pour le Profil Psycho-Éducatif (Psychoeducational Profile) ou PEP (Schopler, Lansing et Marcus, 2005), lequel a vu le jour afin de recueillir les données d'évaluation nécessaires à l'élaboration d'un programme d'enseignement personnalisé pour de jeunes élèves. Le PEP, qui en est aujourd'hui à sa troisième mise à jour, est maintenant connu sous le nom de PEP-3. Dans le cadre du système de cotation de ce programme, chaque tâche se voit attribuer une cote. Les trois cotes possibles sont « Réussite », qu'on attribue à l'élève quand il réussit à accomplir la tâche demandée ; « Échec », qu'on lui attribue quand il refuse d'accomplir la tâche demandée ou qu'il est incapable de la réaliser ; et « Émergence », qu'on lui attribue quand il accomplit en partie la tâche demandée, manifestant ainsi un début de compréhension de la manière de la réaliser. Cette méthode de cotation unique ainsi que le profil qu'elle propose, fournit à l'examineur des renseignements essentiels sur le niveau de compétences fonctionnelles d'un élève, sur ses besoins en matière

d'enseignement et sur les adaptations nécessaires pour assurer la réussite de sa transition vers l'âge adulte.

5. L'adaptation des milieux. La loi IDEA (2004) stipule que les instruments d'évaluation devraient permettre de déterminer les compétences nécessaires à la vie autonome (par exemple, les compétences professionnelles, les soins personnels) nécessitant des adaptations. L'outil TTAP va encore plus loin en définissant les types d'adaptations susceptibles de favoriser l'autonomie dans ces domaines. Comme les personnes atteintes de TSA ont tendance à avoir des difficultés à généraliser leurs compétences acquises dans des contextes nouveaux ou variés, les stratégies du TTAP favorisent la détermination des structures physiques et visuelles susceptibles de faciliter cette généralisation, et l'autonomie par le fait même. Les éléments d'enseignement structurés présents dans certains des items du TTAP permettent de recueillir des renseignements sur la capacité d'un élève à utiliser différents types de structures pour accomplir des tâches de manière autonome. Les structures susceptibles d'aider le sujet à se concentrer sur l'information pertinente dans divers milieux et pour différents types de tâches sont définies dans la section « Recommandations pour structurer l'intervention » (voir p. 8 du formulaire « Profil/Résultats »). Ce formulaire peut aider l'examineur à recommander des adaptations appropriées qui amélioreront la qualité des performances, l'endurance, l'autonomie et la généralisation dans la réalisation des tâches.

6. L'établissement de préférences pour les personnes présentant des compétences limitées en matière de communication. À l'article 300.42, la loi IDEA (2004) définit les services de transition comme un ensemble coordonné d'activités destinées à un élève présentant un déficit, qui reposent sur les besoins propres de cet élève et tiennent compte de ses forces, de ses préférences et de ses intérêts. Dans le même ordre d'idées, Wehman (1998) a souligné l'importance d'utiliser des méthodes appropriées pour permettre à un élève présentant un déficit, d'exprimer ses préférences relatives a) au choix d'un emploi dans 2, 5 et 10 ans ; b) aux caractéristiques importantes d'un emploi ; c) aux compétences nécessaires pour obtenir un emploi de son choix. Nous prenons maintenant de plus en plus conscience de la nécessité de fournir aux personnes atteintes de TSA des occasions d'explorer différents milieux et diverses activités pour parvenir à déterminer leurs propres préférences. Le TTAP met l'accent sur l'évaluation des forces et des intérêts de manière à permettre l'établissement de ces préférences, même chez les individus dont les compétences en matière de communication, de perspective et de jugement sont limitées au moment où l'évaluation des besoins relatifs aux services de transition s'impose. Tel était le cas dans l'ancien outil (nommé AAPEP), et tel est encore le cas dans le nouveau protocole d'évaluation informel axé sur la collectivité.

Vue d'ensemble du TTAP

La section qui suit présente une vue d'ensemble du TTAP. Elle décrit la façon dont il est organisé, les personnes qu'il vise, les items qui le composent et la manière dont il s'inscrit en continuité avec un autre instrument.

L'organisation

Tout comme d'autres évaluations officielles, le TTAP comprend des items structurés qu'on administre de façon méthodique dans un contexte contrôlé en vue de comparer le niveau de performance d'un individu en lien avec un ensemble de compétences. Le TTAP réunit en un même instrument des évaluations fonctionnelles effectuées dans trois contextes différents en alliant une évaluation directe des compétences (échelle d'observation directe) à des entretiens permettant l'évaluation des performances dans le milieu résidentiel (échelle d'évaluation à la maison) et le milieu scolaire ou professionnel (échelle d'évaluation à l'école/au travail). L'échelle d'observation directe doit être administrée par un enseignant, un psychologue, un superviseur (ou job coach) en milieu de travail ou tout autre professionnel qualifié, dans un environnement calme, un peu de la même manière que la plupart des évaluations conventionnelles (qui visent à établir les capacités intellectuelles et les compétences d'un individu). Par contre, l'échelle d'évaluation à la maison et l'échelle d'évaluation

à l'école/au travail sont constituées de rapports sur le comportement établis à la suite d'entretiens avec les principaux intervenants dans chacun des milieux. Par exemple, l'échelle d'évaluation à la maison doit être remplie par un intervieweur qui interroge les parents de la personne atteinte d'un TSA ou le directeur de son foyer de vie, selon son lieu de résidence. L'échelle d'évaluation à l'école/au travail repose sur un entretien similaire effectué avec l'enseignant ou le superviseur de l'individu atteint d'un TSA. Les résultats qui ressortent de ces trois différents milieux fournissent des renseignements essentiels pour l'élaboration de plans de formation et d'adaptation adéquats.

Chacune des trois échelles est divisée en six domaines de fonctionnement, à savoir : 1) les compétences professionnelles ; 2) le comportement professionnel ; 3) le fonctionnement autonome ; 4) les loisirs ; 5) la communication fonctionnelle ; et 6) le comportement interpersonnel. Il s'agit là des domaines de compétence de base dont une personne a besoin pour parvenir à un certain degré d'autonomie dans sa vie adulte et son milieu de travail. Ces domaines de compétence font l'objet d'une description plus approfondie au chapitre 2, qui s'intitule « La description et l'administration du TTAP ». Les trois échelles du TTAP permettent d'évaluer les forces et les difficultés d'une personne dans ces domaines. Certains éléments de ces trois échelles se recoupent, tout comme se recoupent différents domaines d'apprentissage dans la vie réelle.

La population cible

Le TTAP a été conçu pour les personnes atteintes de TSA présentant des déficits intellectuels légers à graves. Les individus appartenant à ce groupe, dont font partie la plupart des personnes atteintes de TSA, comptent aussi parmi les plus difficiles à évaluer de façon appropriée, car il est difficile d'obtenir leur attention pendant une longue période. Par conséquent, le TTAP convient également à l'évaluation de la plupart des personnes présentant des déficits intellectuels légers à graves, qu'ils soient atteints d'un TSA ou non.

Dans le cas des personnes atteintes du syndrome d'Asperger dont les capacités sont supérieures, des évaluations supplémentaires peuvent s'avérer pertinentes.

Le choix des items

Dans le cadre de la présente mise à jour de l'outil, avant de modifier ou de remplacer des éléments de l'AAPEP, nous avons dû tenir compte de trois critères. Il fallait : 1) adapter le matériel des items existants à des tâches plus pertinentes et utiles pour favoriser l'autonomie à la maison et au travail ; 2) ajouter des items permettant d'évaluer davantage de compétences chez les élèves et les adultes présentant des déficits intellectuels plus légers ; et 3) ajouter des structures visuelles aux items pour pouvoir évaluer les forces et les compétences des élèves en matière d'utilisation d'indices visuels. Voici donc une description du choix des items en fonction de chacun de ces critères.

Afin de rendre les items plus pertinents pour évaluer la capacité à mener une vie autonome, nous avons modifié le groupe des items associés au comportement professionnel portant sur le montage, la productivité, la réponse aux corrections, et ainsi de suite, en remplaçant la tâche qui consistait à assembler des crayons et des gommes par une tâche consistant à insérer des documents dans des enveloppes. De plus, nous avons modifié et enrichi le matériel fourni pour évaluer les activités solitaires afin d'élargir l'éventail des intérêts en matière de loisirs. Par ailleurs, toujours dans le but de satisfaire au premier critère de la présente mise à jour, nous avons apporté plusieurs autres modifications au matériel.

Afin d'évaluer les élèves et les adultes présentant des déficits plus légers, nous avons ajouté des items permettant d'évaluer des compétences un peu plus complexes à la maison et au travail. Ainsi, l'assemblage de trousse de voyage (item 7) porte maintenant à la fois sur une compétence professionnelle d'emballage plus pertinente et sur un nombre accru d'articles à organiser et à emballer. De plus, l'écriture et l'enregistrement de chèques (item 35) constituent un exemple d'ajout plus pertinent et plus complexe. Également, dans le domaine des loisirs, l'inscription de points dans

un tableau durant une partie de fléchettes (item 40) constitue une compétence plus complexe, tout comme la planification d'une activité à partir d'un journal (item 47).

Afin d'évaluer la capacité à utiliser des structures visuelles, les auteurs ont ciblés les items contribuant à déterminer la façon d'exploiter les forces et les intérêts d'une personne pour favoriser son autonomie en matière de perfectionnement des compétences. L'ajout d'illustrations à l'item portant sur les panneaux courants de la vie quotidienne (item 28) en constitue un exemple. Enfin, l'item qui porte sur le respect d'un horaire (item 36) donne un exemple d'évaluation de structure aidant l'élève à anticiper des événements.

La continuité de l'outil PEP-3

L'outil Profil Psycho-Éducatif (Psychoeducational Profile - PEP) créé dans les années 1970 (Schopler et Reichler, 1979) avait été conçu pour les enfants d'âge scolaire et les préadolescents ayant reçu un diagnostic de TSA. Il permettait d'établir un profil développemental montrant les forces et les difficultés de l'enfant en matière d'apprentissage. Maintenant utilisé depuis plus de 25 ans, le PEP a été traduit en plusieurs langues et utilisé dans un grand nombre de cultures différentes. Plusieurs raisons expliquent son succès. D'abord, il s'agit du tout premier profil psycho-éducatif à avoir été créé spécialement pour les enfants atteints de TSA dans le cadre du premier programme national destiné à ces enfants. Deuxièmement, il a été conçu pour les enfants possédant des capacités minimales en matière de langage et il utilisait du matériel qui intéressait les enfants du groupe d'âge visé. Troisièmement, il reposait sur un système de cotation « réussite-émergence-échec » qui facilitait l'élaboration d'un programme d'enseignement personnalisé fondé sur le profil obtenu de l'évaluation. Enfin, il permettait de mesurer les comportements et les compétences liés à l'apprentissage. Depuis qu'il a vu le jour, le PEP a fait l'objet de mises à jour (pour devenir le PEP-3 d'aujourd'hui) qui visaient à améliorer ses propriétés psychométriques en utilisant des domaines de fonctionnement éducatifs plus actuels. L'outil TTAP emploie les mêmes structures d'évaluation et le même système de cotation unique que le PEP afin de déterminer les besoins et d'aider chaque individu à atteindre un niveau optimal dans son travail et sa vie quotidienne.

Les études sur la fiabilité et la validité

Des études sur la fiabilité et la validité du programme TTAP sont disponibles. Pour en savoir davantage à propos de ces études, veuillez communiquer avec l'éditeur de l'ouvrage anglais, PRO-ED.